# CONSEIL D'ADMINISTRATION
# VENDREDI 17 avril 2015
# 12 H 30
# Mairie d'Agen « salle Canal »

# ORDRE DU JOUR

- 1 Voyage d'études 2015
  Décision sur la destination
- 2 Présentation de la future Fédération Régionale des 5 associations des maires d'Aquitaine (Gironde/Landes/Lot et Garonne/Dordogne/Pyrénées Atlantiques)
- 3 Point sur le SELAQ 2015 (Salon des Elus Locaux d'Aquitaine) 6-7 Mai 2015 - Bordeaux
- 4 Présentation de la journée des maires – Sensibilisation à la sécurité routière d'Agen
- 5 Désignations de 6 représentants (3 maires/3 Pts EPCI) de l'Amicale des Maires au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- 6 Affaires diverses

# VOYAGE D'ETUDES 2015

## Décision de la destination

**Dossier présenté par Christine BONFANTI DOSSAT – Maire de Lafox**

- **2 destinations au choix**
  - **L'Afrique du Sud**
  - **Le Mexique**

## Voir la présentation des 2 projets

- **La période**
  - **Janvier 2016**
- **Participation de l'Amicale des Maires par élu (e)**
  - **Quel montant ?**

# CRÉATION DE LA FEDERATION REGIONALE DES ASSOCIATIONS DE MAIRES D'AQUITAINE

- Volonté des 5 associations des maires d'Aquitaine de se regrouper en Fédération :

- <u>Objectifs</u> :

  - Force de proposition et de représentations des 5 départements auprès des Instances Nationales

  - développer des solidarités entre les communes

  - Améliorer la formation et la diffusion de l'information aux maires

  ☞ La signature des statuts interviendra au cours du SELAQ (Salon des Elus d'Aquitaine) à Bordeaux, le 6 Mai 2015 à 15 H 30)

# POINT SUR LE SELAQ 2015

## *(Salon des Elus Locaux d'Aquitaine)*

- **Date :** **6/7 Mai 2015 à Bordeaux**
- **Organisateurs :** **5 Associations des Maires d'Aquitaine**
- **Objectifs :** **Répondre aux besoins d'information et d'échanges des élus (es)**

**Conférences /ateliers de travail thématiques/rencontres entre secteurs public et privé, etc ..,**

- **Entrée gratuite**
- **Salon ouvert à tous les élus et agents territoriaux**
- **Présence de l'Amicale des Maires ➔ Stand commun avec les 4 autres associations départementales des Maires d'Aquitaine**
- **Remise des prix du concours de l'Innovation**
- **Soirée de Gala ➔ 6 Mai au Nouveau Grand Stade de Bordeaux**

- **A titre informatif, Bernard LUSSET, Adjoint au Maire d'Agen et vice-président de la Commission Finances et Mutualisation de l'Agglomération d'Agen, participera au débat de la conférence consacrée à l'organisation territoriale rénovée : grandes régions/mutualisation départementale et intercommunale/communes nouvelles**

# Présentation de la journée des maires
# « Sensibilisation à la sécurité routière »

- **Chaque année la DREAL Aquitaine organise une journée des maires dans un département (2013 Dordogne / 2014 Landes), sur le thème des dispositifs pouvant être mis en œuvre dans la traversée des villes et villages, et qui sont de nature à faire baisser la vitesse des usagers :**

- **↳ Journée placée sous la présidence du Préfet**
- **↳ Publics concernés : les élus du département et les représentants du Conseil Général en charge du patrimoine routier**

**➔ La totalité des financements est assurée par la DREAL Aquitaine**

☞ **Les préparatifs de cette journée sont longs et pour donner suite à ce projet, il convient dès à présent de s'assurer de l'accord de l'Amicale des Maires, sur cette proposition.**

- **Quelle suite ?**

## DÉSIGNATIONS DE 6 REPRÉSENTANTS DE L'AMICALE AU SEIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

- **Loi 2014-626 du 18 Juin 2014 – décret d'application du 14 février 2015 modifiant la composition de la Commission départementale d'aménagement commercial**

**Quelle procédure ?**

- **Pour chaque demande d'autorisation, la CDAC doit être composée de 7 membres**
  - **Présidence par M. le Préfet**

**Composition :**

- **le maire de la commune d'implantation ou son représentant**
- **Le président d'EPCI dont est membre la commune d'implantation ou son représentant**
- **Le président du syndicat mixte ou de l'EPCI mentionné à l'article L 122-4 du code de l'Urbanisme chargé du schéma de cohérence territoriale duquel est située la commune d'implantation ou son représentant, ou à défaut, le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement; ou à défaut un membre du conseil général**
- **Le président du conseil général ou son représentant**
- **Le président du conseil régional ou son représentant**
- **Un membre représentant les maires au niveau départemental**
- **Un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental**

suite

**Afin de compléter l'arrêté préfectoral de composition de la commission, l'ADM 47 doit proposer aux services préfectoraux « un réservoir » de candidatures de :**

**- 3 membres susceptibles de représenter les maires**

**- 3 membres susceptibles de représenter les intercommunalités**